

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 NOVEMBRE 2009

L'an deux mil neuf et le 5 Novembre à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. BOURDIER, Maire.

Étaient présents : M. LECARPENTIER, Mme MIETTE, MM. MOTELAY, JURADO Adjointes ; M. EUDIER, Mme DESCHAMPS, MM. LEMARCIS, PANEL, ALALASSAN, Mme GRZELCZYK, MM. JOMARD, EMO, Conseillers.

Absents ayant donné pouvoir : Mme LEBORGNE, M. MOIREAU

A été nommé secrétaire : M. PANEL

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DE LA « PRISON »

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour la réfection de la couverture du bâtiment communément appelé « la prison » dont la construction a été décidée en 1909 sous l'appellation « chambre de sûreté ».

FRAIS DE SCOLARITE 2008/2009

Par réciprocité le Conseil décide de fixer à 600 € les frais de scolarité pour les élèves venant du HAVRE et à 477 € pour ceux venant d'une commune du canton de Montivilliers.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le Conseil décide de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Amicale du personnel communal.

PRIME DE FIN D'ANNÉE AU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil décide de fixer la prime de fin d'année à 600 € pour un temps complet étant précisé qu'elle est versée en fonction du temps de travail de chaque agent.

CODAH : SERVICES AUX COMMUNES, SIGNATURE DE LA CONVENTION « URBANISME »

M. le Maire est autorisé à signer la convention avec la CODAH pour le transfert des compétences en matière d'urbanisme à effet du 1^{er} janvier 2010.

MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE COMMUNAL

L'inventaire communal daté du 31.12.2008 est mis en conformité avec celui de services de la perception.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Pour régler la cession d'un bien mobilier, un crédit de 500 € est ouvert à l'article 024 pris en diminution de l'article 1341 DGE.

SIGNATURE DU MARCHÉ POUR LE REVETEMENT DE VOIRIE

M. le Maire signale qu'en application de la délégation donnée par le Conseil, il a signé un marché de travaux pour le revêtement de voirie 2009.

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 27.08.09 POUR L'EMPRUNT

La délibération portant sur la demande d'emprunt est modifiée pour ne plus faire apparaître le taux. Celui-ci sera fixé lors de la signature de la demande réelle.

PLU : MODIFICATION SIMPLIFIÉE

Il est nécessaire de modifier certains articles dont l'application, dans leur rédaction actuelle, pose des problèmes. L'emplacement d'une bétouille sera également repositionné.

EFFACEMENT DE RÉSEAUX RUE DES ÉGLANTIERS : ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal décide d'approuver le plan de financement d'effacement de réseaux rue des églantiers (EDF, éclairage public, et téléphone) la participation de la commune sera de 71 179 €.

REPAS DES ANCIENS

Le Conseil décide de fixer à 61 ans au 31.12.2009 l'âge pour bénéficier du repas offert par la municipalité début janvier 2010.